



CH de Barentin
CH du Belvédère
CH du Bois-Petit
CH de Darnétal
CH de Gournay-en-Bray
CH de Neufchâtel-en-Bray
CHU de Rouen
CH du Rouvray
CH d'Yvetot



H

APPEL D'OFFRES OUVERT
ARTICLES R.2124-1 A -2 ET
R.2161-2 A -5 DU CODE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION
(RC)

PRESTATIONS DE NETTOYAGE DE
VITRERIE POUR LES ETABLISSEMENTS
DU GHT ROUEN CŒUR DE SEINE

CHU ROUEN NORMANDIE
ETABLISSEMENT SUPPORT DU
« GHT ROUEN CŒUR DE SEINE »

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES FIXEE AU :

17/07/2025 à 12H00

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION	6
ARTICLE 2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION.....	6
2.1 - Procédure de mise en concurrence	6
2.2 - Type de marché public.....	6
2.3 - Allotissement.....	6
2.4 - Forme du marché public et des prix.....	6
2.5 - Description des prestations attendues	7
2.6 - Durée du marché public	7
2.7 - Délais d'exécution	7
2.8 - Codes nomenclature CPV	8
ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION	8
3.1 - Variantes.....	8
3.2 - Prestations supplémentaires éventuelles (PSE).....	8
3.3 - Modifications du marché public.....	8
3.4 - Visite de site.....	8
3.5 - Unité monétaire	9
3.6 - Délai de validité des offres	9
3.7 - Conditions de participation des concurrents	9
3.8 - Sous-traitance	10
3.9 - Mode de financement et de règlement du marché public	10
3.10 - Date prévisionnelle de début des prestations	10
3.11 - Garantie et cautionnement	11
3.12 - Prestations réservées à une profession particulière	11
ARTICLE 4 - CONTENU ET CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)	11
4.1 - Contenu du dossier de consultation	11
4.2 - Obtention du dossier de consultation	11
ARTICLE 5 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES - MODIFICATION - DCE.....	12
5.1 - Points de contact	12
5.2 - Renseignements complémentaires	12
5.3 - Renseignements administratifs et techniques.....	13
5.4 - Modifications du dossier de consultation	13
ARTICLE 6 - CONTENU DES PLIS A CONSTITUER	13
6.1 - Documents relatifs à la candidature	13
6.2 - Documents relatifs à l'offre.....	14
6.3 - Documents supplémentaires.....	15
6.4 - Rappel sur l'acte d'engagement et ses pièces annexes	15
ARTICLE 7 - MODALITES DE REMISE DES PLIS	15
7.1 - Copie de sauvegarde	16
7.2 - Signature du marché public.....	16
7.3 - Non-respect des date et heure limites	16
ARTICLE 8 - CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES.....	16
8.1 - Sélection des candidatures.....	16
8.2 - Jugement des offres	17
8.3 - Dispositions communes.....	18

ARTICLE 9 - ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ PUBLIC.....	18
ARTICLE 10 - COMMUNICATION DES RÉSULTATS	18
ARTICLE 11 - RECOURS	18

PREAMBULE – PRESENTATION DE LA POLITIQUE ACHAT RESPONSABLE DU GHT ROUEN CŒUR DE SEINE

Les achats publics responsables portent des valeurs fortes, qui font écho aux préoccupations du monde de la santé et notamment à l'ensemble des professionnels : une aspiration croissante à l'hôpital, des professionnels qui militent en faveur de pratiques vertueuses sur le plan environnemental.

Aussi, la politique achat du GHT se décline en objectifs de Développement Durable à promouvoir dans la réalisation de ses projets d'achat :

- La décarbonation
- La performance sociale
- L'innovation
- L'accès des PME à la commande publique
- La performance économique et technique

S'agissant de ses relations avec ses fournisseurs ou potentiels fournisseurs, le CHU de Rouen, pouvoir adjudicateur pour le compte du GHT Rouen Cœur de Seine, s'est engagé dans le parcours national des achats responsables coordonné par la Médiation des entreprises et le Conseil national des achats.

Dans ce contexte, il est signataire de la charte RFAR (Relations Fournisseurs Achats Responsables). Il s'engage ainsi à adopter des pratiques responsables vis-à-vis de ses fournisseurs et invite ses collaborateurs internes et externes à tout mettre en œuvre afin de ne pas contrevenir aux engagements présents dans cette charte.

Afin d'entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs, le CHU de Rouen Normandie s'engage notamment à optimiser les délais de paiement, fluidifier les rapports, gérer les situations de dépendances réciproques et assurer l'éthique de la fonction achat.

Par ailleurs, les parties prenantes aux marchés contractualisés s'engagent mutuellement dans leurs relations avec chacun de leurs interlocuteurs (fournisseurs, sous-traitants, clients, usagers etc..) à tout mettre en œuvre afin de garantir le principe de loyauté des pratiques et ainsi à bannir tout type de comportements allant à l'encontre de ce principe.

A cet effet, pour sa part, le CHU de Rouen Normandie s'est doté d'une charte éthique engageant l'ensemble des acteurs internes de l'établissement concerné par le processus achat ainsi que ses interlocuteurs externes (fournisseurs, sous-traitants).

Pour toute interrogation, des points de contacts sont inscrits au sein du Règlement de Consultation article 5.1.

CONTEXTE

La Convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire « Rouen Cœur de Seine » du 30 juin 2016 est venue mutualiser les achats au sein de ce GHT. Elle désigne le CHU de Rouen comme établissement support du GHT Rouen Cœur de Seine.

Ce GHT est constitué des 9 établissements suivants :

- CHU de Rouen (établissement support),
- CH du Belvédère,
- CH du Rouvray (établissement de santé mentale),
- CH du Bois-Petit (en direction commune avec le CH du Rouvray),
- CH de l'Austreberthe (CH de Barentin et EHPAD La Madeleine à Pavilly),
- CH de Darnétal,
- CH de Neufchâtel-en-Bray,
- CH d'Yvetot,
- CH de Gournay-en-Bray.

La fonction achat mutualisée confiée à l'établissement support les missions suivantes :

- L'élaboration de la politique et des stratégies d'achat de l'ensemble des domaines d'achat, que ce soit des achats d'exploitation ou d'investissement ;
- La planification et la passation des marchés ;
- Le contrôle de gestion des achats.

Dans ce cadre, en phase de passation, le CHU de Rouen est l'interlocuteur unique des opérateurs économiques. Il est chargé notamment d'organiser la procédure de passation dans le respect de la réglementation des marchés publics, de signer et de notifier le présent marché.

En phase d'exécution du marché public, le CHU de Rouen assure la gestion contractuelle du marché : prise en charge des modifications, révisions de prix, résiliation éventuelle en concertation avec les établissements membres du GHT Rouen Cœur de Seine.

En revanche l'exécution financière du marché relève de la compétence de chaque établissement partie au GHT. Cette phase d'exécution financière couvre ainsi :

- La gestion et l'émission des commandes passées au titre des marchés ;
- La vérification du service fait ;
- La liquidation et le mandatement des factures relatives aux prestations accomplies ;
- Le traitement de 1^{er} niveau des litiges concernant les commandes.

Dans cette consultation, le terme CHU Rouen Normandie désigne donc le CHU Rouen Normandie agissant comme établissement support du GHT Rouen Cœur de Seine.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations de nettoyage de la vitrerie des établissements bénéficiaires du GHT Rouen Cœur de Seine.

Le CH de Darnétal, le CH de Barentin, le CH d'Yvetot, le CH de Neufchâtel et le CH de Gournay-en-Bray sont concernés par cette consultation.

La liste des établissements concernés par la présente consultation pourra être complétée en cours de marché si des établissements parties du GHT ROUEN CŒUR DE SEINE décident de s'y rattacher.

Cette adhésion se fera au fur et à mesure des besoins des établissements tout au long de la durée de validité du marché.

Le titulaire du marché en sera informé par le CHU ROUEN NORMANDIE par tous moyens.

ARTICLE 2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION

2.1 - Procédure de mise en concurrence

La présente consultation est passée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, en application des articles R. 2124-1 à 2 et R. 2161-2 à 5 du code de la commande publique.

2.2 - Type de marché public

Marché(s) public(s) de fournitures : <input type="checkbox"/>	Marché(s) public(s) de services : <input checked="" type="checkbox"/>	Marché(s) public(s) de travaux : <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Achat <input type="checkbox"/> Location <input type="checkbox"/> Crédit-bail <input type="checkbox"/> Location-vente	Catégorie de service : 27 <i>Autres services</i>	<input type="checkbox"/> Exécution <input type="checkbox"/> Conception réalisation

2.3 - Allotissement

Le Marché Public n'est pas alloti.

2.4 - Forme du marché public et des prix

2.4.1 - Forme du marché public

Le marché public est un accord-cadre mono attributaire fixant toutes les stipulations contractuelles et qui est exécuté au moyen de bons de commande sans montant minimum mais avec montant maximum de 280 000 € HT pour toute sa durée de validité au sens de l'article R2162-4 du code la Commande Publique.

2.4.2 - Forme des prix

Le marché public est un accord-cadre mono attributaire fixant toutes les stipulations contractuelles et qui est exécuté au moyen de bons de commande sans montant minimum mais avec montant maximum de 280 000 € HT pour toute sa durée de validité au sens de l'article R2162-4 du code la Commande Publique.

Le marché public est conclu à prix unitaires et forfaitaires tels que précisés au bordereau des prix unitaires (BPU).

Le marché comprend :

- Une part de prestation programmable correspondant aux interventions régulières et traité à prix global et forfaitaire (voir onglet « forfait marché » du BPU) ;
- Une part de prestation non programmable correspondant aux prestations occasionnelles et traité à prix unitaire (voir onglet « vitrerie » du BPU).

Les prestations pouvant être commandées sont définies au bordereau des prix unitaires (BPU) et au cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

2.5 - **Description des prestations attendues**

La description des prestations attendues est décrite dans le CCTP.

2.6 - **Durée du marché public**

Le marché public est conclu pour une période initiale de 1 an à compter des dates suivantes :

- CH DARNETAL (pour les 3 sites) : à partir du 09/09/2025 pour les sites actuels et à partir du 2^e semestre 2027 pour les bâtiments en construction
- CH BARENTIN (pour les 4 sites) : à partir de la date de notification
- CH YVETOT : à partir de la date de notification
- CH NEUFCHATEL : à partir du 30/08/2025
- CH GOURNAY : à partir de la date de notification

Si la notification intervient a posteriori, les lots débiteront à compter de cette date de notification.

Le marché public peut ensuite être reconduit 3 fois par période successive de 1 an et pour une durée de **validité maximale fixée au 08/09/2029.**

Conformément à l'article 3.1.2 du CCAG-FCS, la date et, le cas échéant, l'heure de réception mentionnées sur un récépissé sont considérées comme celles de la notification.

Lorsque la notification est effectuée par le biais du profil d'acheteur, les parties sont réputées avoir reçu cette notification à la date de la première consultation du document qui leur a ainsi été adressé, certifiée par l'accusé de réception délivré par l'application informatique, ou, à défaut de consultation dans un délai de huit jours à compter de la date de mise à disposition du document sur le profil d'acheteur, à l'issue de ce délai.

La reconduction est tacite (ceci signifie que le silence gardé par le CHU Rouen Normandie, établissement support du GHT Rouen Cœur de Seine, reconduit automatiquement le marché public).

Dans ce cadre, le titulaire du marché public ne pourra pas refuser la reconduction selon les dispositions de l'article R.2112-4 du code de la commande publique.

Par contre, le CHU Rouen Normandie, établissement support du GHT Rouen Cœur de Seine, se réserve la possibilité de ne pas reconduire le marché public, et ceci sans indemnités pour le titulaire. En cas de décision de ne pas reconduire le marché public, le CHU Rouen Normandie se prononcera par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 2 mois avant l'échéance annuelle du marché public.

2.7 - **Délais d'exécution**

Les délais d'exécution sont mentionnés dans le CCTP en son article 9.2.

2.8 - Codes nomenclature CPV

Les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés publics européens (CPV) sont :

Catégorie	Désignation
90900000-6	Services de nettoyage et d'hygiène
90911300-9	Services de nettoyage de vitres

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 - Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.2 - Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Sans objet.

3.3 - Modifications du marché public

Le CHU Rouen Normandie, établissement support du GHT Rouen Cœur de Seine, se réserve expressément la faculté de réaliser des modifications au marché public (articles R.2194-1 à R.2194-10 du code de la commande publique) et/ou des marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables au sens de l'article R. 2122-4 du code de la commande publique.

3.4 - Visite de site

Une visite des locaux faisant l'objet du présent marché sera réalisée dans les conditions fixées ci-dessous. Cette visite est nécessaire pour la formalisation de l'offre de chaque candidat.

Le candidat devra contacter le référent de l'établissement pour convenir d'un jour et d'un horaire pour cette visite. Cette visite devra être effectuée dans la 2^e semaine après la date de la publication.

Exemple : si publicité au 01/01/N alors le candidat devra contacter et effectuer la visite entre le 07 et le 15/01/N

Le Référent de l'établissement choisira soit une date de visite par candidat ou soit une date de visite unique pour l'ensemble des candidats.

Lors de cette visite, les candidats devront demander au référent de l'établissement :

- Lieu du point d'eau dans l'établissement pour l'approvisionnement en eau pour la prestation de vitrerie
- Lieu du point d'eau pour l'évacuation des déchets liquides si besoin
- Contraintes de l'établissement pour la réalisation de la prestation de vitrerie
- Lieu de « stockage » pour la nacelle si nécessité d'utilisation de la nacelle sur plusieurs jours
- Si l'établissement dispose ou pas d'un modèle type de « plan de prévention »

Les titulaires se présenteront au service indiqué ci-dessous à l'adresse suivante :

CH DURECU LAVOISIER

Adresses :

Site DURECU LAVOISIER : 116 RUE LOUIS PASTEUR 76160 DARNETAL

Site EAU VIVE : 1097 ROUTE DE LYONS 76160 ST LEGER DU BOURG DENIS

Contacts :

- Mr RENAUD Denis – Tél : 02 32 12 32 34 - mail : denis.renaud@chdl-darnetal.fr

- Mme BOUGIS Catherine – Tél : 02 32 12 32 38 – mail : catherine.bougis@chdl-darnetal.fr

CH BARENTIN

Adresses :

Site principal SSR + EHPAD AUSTREBERTHE à Barentin : 17 rue Pierre et Marie Curie, 76360 Barentin

Site LE PARC à BARENTIN : 2 rue Esther Badin, 76360 BARENTIN

Site USLD aux CAMPEAUX : 481 rue du docteur Laennec, 76360 BARENTIN

Site EHAPD LA MADELEINE à PAVILLY : 22 rue Paul Painlevé – 76570 PAVILLY

Contacts :

- Mme VIGER Nathalie – Tél : 02.35.92.82.48 - mail : nathalie.viger@chbarentin.fr

- Mr LEROUX Steeves – Tél : 02.35.92.83.16 - mail : steeves.leroux@chbarentin.fr

CH YVETOT

Adresses : CH ASSELIN-HEDELIN – 7 rue du champ de courses – 76190 YVETOT

Contacts :

- Mr LOPEZ David – Tél : 02.35.95.73.02 - mail : david.lopez@hopital-yvetot.fr

CH FERNAND LANGLOIS à NEUFCHATEL EN BRAY

Adresses : CH Fernand LANGLOIS - 4 Route de Gaillefontaine - 76270 NEUFCHATEL EN BRAY

Contacts :

- Mme CELAI Olivia – Tél : 02.32.97.56.55 - mail : ocelia@ch-neufchatel.fr

- Mme HURPIN Laurence – Tél : 02.32.97.51.29 - mail : lhurpin@ch-neufchatel.fr

CH GOURNAY EN BRAY

Adresses : CH GOURNAY EN BRAY – 30 avenue de la 1^e armée française – 76220 GOURNAY EN BRAY

Contacts :

- Marié Clémence – 02 32 89 96 16 – clemence.marie@ch-gournay.fr

- Mesnard Ludovic – 02 32 89 96 10 - ludovic.mesnard@ch-gournay.fr

3.5 - Unité monétaire

La monnaie utilisée est l'euro.

3.6 - Délai de validité des offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

3.7 - Conditions de participation des concurrents

Le marché public peut être conclu soit avec un opérateur économique individuel, soit avec un groupement d'entreprises.

En cas de candidature sous forme de groupement, il est rappelé que la lettre de candidature (DC1) doit être signée par tous les membres du groupement. Il doit aussi impérativement préciser la désignation du mandataire, qui sera le seul interlocuteur du groupement pour le CHU Rouen Normandie (établissement support du GHT Rouen Cœur de Seine).

Chaque membre du groupement joint à sa candidature toutes les pièces demandées au présent règlement, sous peine d'élimination du groupement dans sa totalité.

- Possibilité de présenter pour le marché public plusieurs offres en agissant à la fois :

En qualité de soumissionnaires individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements :

oui non

En qualité de membres de plusieurs groupements :

oui non

- Forme juridique que devra revêtir les groupements d'opérateurs économiques, attributaires du (des) marché(s) public(s) :

Le CHU Rouen Normandie (établissement support du GHT Rouen Cœur de Seine) ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché public.

3.8 - Sous-traitance

Le marché public peut faire l'objet d'une sous-traitance telle que définie par la loi n°75-1334 du 31 décembre 1975 modifiée, dans les cas prévus aux articles L2193-1 à L2193-22 du Code de la Commande Publique.

Dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre ou de la proposition, le soumissionnaire fournit au CHU Rouen Normandie (Etablissement support du GHT Rouen Cœur de Seine) une déclaration mentionnant :

- a) la nature des prestations sous-traitées ;
- b) le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- c) le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant ;
- d) les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- e) les capacités professionnelles et financières du sous-traitant.

Il lui remet également une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

La notification du marché public emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

3.9 - Mode de financement et de règlement du marché public

Les dépenses relatives au présent marché public sont financées par imputation au budget propre des établissements membres du GHT Rouen Cœur de Seine.

Le mode de règlement choisi par les établissements membres du GHT Rouen Cœur de Seine est le virement, dans le délai global de paiement de 50 jours et dans les conditions fixées au CCAP.

3.10 - Date prévisionnelle de début des prestations

La date prévisionnelle de début d'exécution des prestations est : **01/10/2025**.

3.11 - **Garantie et cautionnement**

Il ne sera pas prélevé de retenue de garantie.

3.12 - **Prestations réservées à une profession particulière**

Sans objet.

ARTICLE 4 - CONTENU ET CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

4.1 - **Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises est constitué des pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) et son annexe :
 - Annexe 1 : bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes :
 - Annexe 1 : Liste des établissements membres du GHT Rouen Cœur de Seine et informations relatives au paiement ;
 - Annexe 2 : Fiche pratique – Déposer une facture sur le portail Chorus Pro ;
 - Annexe 3 : Codes services CHORUS CHU-GHT ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes :
 - Annexe 1a : plan du CH NEUFCHATEL EN BRAY
 - Annexe 1b : plan pavillon – CH NEUFCHATEL EN BRAY
 - Annexe 2 : présentation du CH NEUFCHATEL EN BRAY
 - Annexe 3 : plans du CH DARNETAL
 - Annexe 4 : plan CH YVETOT
 - Annexe 5a : plan de masse – CH GOURNAY EN BRAY
 - Annexe 5b : plan de masse réel – CH GOURNAY EN BRAY
 - Annexe 6 : plans du CH BARENTIN
 - Annexe 7 : attestation de visite
- Le questionnaire technique.

4.2 - **Obtention du dossier de consultation**

Conformément aux articles R.2132-1 à R.2132-6 du code de la commande publique, les opérateurs économiques téléchargeront **les pièces écrites du dossier de consultation des entreprises (DCE)** à l'adresse Internet du profil acheteur suivant :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

L'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est plus obligatoire. Toutefois, le CHU Rouen Normandie souhaite attirer l'attention des candidats sur le fait que l'identification permet aux soumissionnaires d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE.

De ce fait, il est recommandé aux candidats de s'identifier en indiquant leur raison sociale, le nom d'un correspondant, un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse électronique.

A défaut d'identification, il appartiendra aux opérateurs économiques de prendre connaissance par leurs propres moyens des informations, modifications et/ou précisions complémentaires éventuellement apportées aux documents de la consultation. La responsabilité du CHU Rouen Normandie ne saurait être engagée en l'absence de prise en connaissance de ces éléments.

Le dossier de consultation des entreprises sous format dématérialisé est téléchargeable gratuitement.

ARTICLE 5 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES - MODIFICATION - DCE

5.1 - Points de contact

Signataire de la charte RFAR (Relation Fournisseur et Achats Responsables), le CHU de Rouen a désigné l'interlocuteur suivant afin de favoriser l'écoute des entreprises à tous moments des projets achats.

- Madame Dominique Durand, dominique.durand@chu-rouen.fr – **Médiateur interne et Correspondant PME**

Le rôle du médiateur interne est de faciliter et de promouvoir le dialogue, de prévenir et de purger les éventuels conflits fournisseurs. En cas de conflit vous pouvez donc saisir ce médiateur afin de trouver une solution amiable.

Dans le cas où un lanceur d'alerte souhaite alerter le médiateur de certaines pratiques allant à l'encontre des engagements présents au sein de la Charte RFAR, le CHU de Rouen s'engage à préserver l'anonymat en cas de demande. Toute saisine considérée comme abusive ou infondée par le médiateur sera déclarée sans suite.

Attention : pour tout litige relatif à la facturation, merci de ne pas saisir le médiateur. Toute demande en ce sens ne sera pas prise en compte.

Le rôle du correspondant PME vise à être sollicité par les entreprises pour leur ouvrir les contacts au sein du CHU de Rouen. Ce correspondant peut également être contacté en cas de demande de renseignement d'ordre administratif général (pour toutes questions relatives à une consultation précise merci de se référer à l'article 5.2).

5.2 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les opérateurs économiques devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite dans les conditions définies ci-dessous.

Les renseignements d'ordre administratif et technique pourront être obtenus uniquement par voie électronique, en utilisant le lien « Déposer une question » figurant sur la page de détail du marché public à l'adresse Internet du profil acheteur suivant :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les renseignements complémentaires ne peuvent pas être obtenus par mail ou par télécopie.

Le lien internet ci-avant n'est accessible que pour les candidats disposant d'un compte sur le portail et ayant retiré le DCE de la présente procédure.

Une réponse sera adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré un dossier de consultation. Par soucis d'équité toute question posée par voix téléphonique ne recevra aucune réponse.

5.3 - Renseignements administratifs et techniques

CH DURECU LAVOISIER à DARNETAL

Contacts :

- Mr RENAUD Denis – Tél : 02 32 12 32 34 - mail : denis.renaud@chdl-darnetal.fr
- Mme BOUGIS Catherine – Tél : 02 32 12 32 38 – mail : catherine.bougis@chdl-darnetal.fr

CH BARENTIN

Contacts :

- Mme VIGER Nathalie – Tél : 02.35.92.82.48 - mail : nathalie.viger@chbarentin.fr
- Mr LEROUX Steeves – Tél : 02.35.92.83.16 - mail : steeves.leroux@chbarentin.fr

CH YVETOT

Adresses : CH ASSELIN-HEDELIN – 7 rue du champ de courses – 76190 YVETOT

Contacts :

- Mr LOPEZ David – Tél : 02.35.95.73.02 - mail : david.lopez@hopital-yvetot.fr

CH NEUFCHATEL EN BRAY

Contacts :

- Mme CELAI Olivia – Tél : 02.32.97.56.55 - mail : ocelia@ch-neufchatel.fr
- Mme HURPIN Laurence – Tél : 02.32.97.51.29 - mail : lhurpin@ch-neufchatel.fr

CH GOURNAY EN BRAY

Contacts :

- Marié Clémence – 02 32 89 96 16 – clemence.marie@ch-gournay.fr
- Mesnard Ludovic – 02 32 89 96 10 - ludovic.mesnard@ch-gournay.fr

5.4 - Modifications du dossier de consultation

Le CHU Rouen Normandie, établissement support du GHT Rouen Cœur de Seine, se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date de remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation des entreprises.

Les opérateurs économiques devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les opérateurs économiques, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente sera modifiée en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 6 - CONTENU DES PLIS A CONSTITUER

Chaque soumissionnaire devra produire un dossier complet rédigé en langue française, comportant l'ensemble des pièces justificatives relatives à sa candidature, ainsi que l'ensemble des pièces relatives à son offre définies ci-après.

6.1 - Documents relatifs à la candidature

Le soumissionnaire produit les pièces suivantes :

- La lettre de candidature modèle DC1, ou équivalent, dûment complétée ;

- La déclaration du soumissionnaire modèle DC2, ou forme libre, reprenant les mêmes éléments que ceux indiqués dans l'avis d'appel public à la concurrence ;
- Le numéro unique d'identification ou extrait Kbis de moins de 3 mois ;
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L 2141-1 à L 2141-5 du Code de la commande publique ;
- Une délégation de signature faisant mention de la/des personne(s) habilitée(s) à signer toutes les pièces relatives à la candidature et l'offre ;
- La Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant l'objet de la présente consultation, réalisés au cours des trois derniers exercices (sauf si ces renseignements figurent sur le DC2) ;
- La Présentation générale de l'opérateur économique, avec état des effectifs, des qualifications du personnel, état du matériel, de l'outillage, équipement technique dont l'entreprise dispose pour exécuter le marché public ;

En cas de groupement, chaque cotraitant produira l'ensemble des documents ci-dessus sauf le DC1 commun au groupement.

Conformément à l'article R.2143-4 du Code de la commande publique, le CHU Rouen Normandie (établissement support du GHT Rouen Cœur de Seine) accepte que le candidat présente sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME).

6.2 - Documents relatifs à l'offre

Dans une seconde sous-pochette, le soumissionnaire produit les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement, dûment complété et signé et son annexe :
 - Annexe n°1 : bordereau des prix unitaires (BPU) dûment complété pour tous les onglets (fournir une version en format excel) ;
- Le Questionnaire Technique ;
- Le mémoire technique du soumissionnaire devant comprendre les éléments suivants :
 - a) Sur les aspects techniques : Les justificatifs nécessaires afin de répondre aux questions des lignes 20 à 78 du questionnaire technique
 - b) Sur les aspects « développement durable » :
 - Les justificatifs nécessaires afin de répondre aux questions des lignes 79 à 97 du questionnaire technique.
- Un relevé d'identité bancaire.

L'ensemble des documents devra être complété, daté par les représentants qualifiés de l'entreprise candidate au marché.

6.3 - Documents supplémentaires

Afin de permettre un traitement plus rapide des formalités d'attribution du marché public, les soumissionnaires sont autorisés à remettre, dans une troisième sous-pochette, les documents suivants :

1. Les attestations fiscales et sociales :

- Pour le soumissionnaire établi en France : les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites au 31 décembre de l'année écoulée.
- Pour le soumissionnaire établi dans un État autre que la France : un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les États où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

2. L'attestation d'assurance civile en cours de validité ;
3. Pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail le cas échéant ;
4. Un extrait KBIS ou, à défaut, document équivalent.
5. La copie du ou des jugements prononcés lorsque l'entreprise est en redressement judiciaire.

6.4 - Rappel sur l'acte d'engagement et ses pièces annexes

L'Acte d'Engagement (AE) est la pièce dans laquelle il présente son offre et adhère aux clauses que le CHU Rouen Normandie, établissement support du GHT Rouen Cœur de Seine, a rédigées.

Concernant l'avance, l'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que, s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

Le cadre de Bordereau des Prix Unitaires (BPU) est à renseigner sans n'y apporter aucune modification. Il est rappelé que tous les postes prévus dans le bordereau des prix unitaires doivent obligatoirement être renseignés par les soumissionnaires.

ARTICLE 7 - MODALITES DE REMISE DES PLIS

Conformément aux dispositions de l'article R.2132-11 du Code de la Commande Publique, les soumissionnaires ont l'obligation de déposer leur pli, contenant les candidatures et les offres à constituer suivant les dispositions mentionnées à l'article 6 ci-avant, par voie électronique, avant la date et l'heure limites fixées en page de garde du présent règlement de consultation, sur le site Internet du profil acheteur suivant :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Aucune transmission par voie postale ou en main propre ne sera acceptée (hors copie de sauvegarde).

Toute transmission des plis par une autre voie que le profil d'acheteur (postale, main propre, courriel...) entraînera le rejet de l'offre.

7.1 - Copie de sauvegarde

Les soumissionnaires peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : " copie de sauvegarde " - l'identification de la procédure concernée et les coordonnées du soumissionnaire. Elle est transmise à l'adresse suivante :

CHU Rouen Normandie
Direction des Achats, de l'Hôtellerie, de la Logistique et de l'Ingénierie Biomédicale
Cellule Juridique des Contrats
Cour d'honneur - Porte 5 - Etage 1
1 rue de Germont
76031 ROUEN CEDEX 1

7.2 - Signature du marché public

Les opérateurs économiques sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché public.

7.3 - Non-respect des date et heure limites

Les plis doivent parvenir au plus tard avant les dates et heures limites indiquées sur la première page du présent règlement.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Les plis qui seraient réceptionnés après la date et heure limite de réception des plis mentionnés ci-dessus sont éliminés en application de l'article R.2143-2 du Code de la Commande Publique.

ARTICLE 8 - CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES

8.1 - Sélection des candidatures

Cette sélection sera effectuée dans les conditions prévues aux articles R.2142-1 à R.2142-2, R.2142-6 à R.2142-14 et R.2142-25 du code de la commande publique.

Sont éliminées les candidatures qui ne présentent pas les capacités et garanties professionnelles et financières suffisantes au regard de l'objet du marché et de ses conditions d'exécution.

- Capacité économique et financière :
 - Aucun niveau spécifique minimal exigé ;
 - Niveau spécifique minimal exigé.

- Capacité technique :
 - Aucun niveau spécifique minimal exigé ;
 - Niveau spécifique minimal exigé

8.2 - Jugement des offres

Les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées. Toutefois, le CHU Rouen Normandie (établissement support du GHT Rouen Cœur de Seine) peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Pour attribuer le marché public au soumissionnaire qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, le CHU Rouen Normandie (établissement support du GHT Rouen Cœur de Seine) se fonde sur les critères ci-dessous avec leur pondération :

Organisation et méthode		30
Valeur technique	L'organisation proposée tant au niveau commercial qu'au niveau technique pour répondre au mieux aux exigences du cahier des charges : * La capacité à proposer un interlocuteur / référent unique pour le suivi du marché et son back-up (moyens de communication mis à disposition, jours et horaires pour le contacter,...) * L'organisation proposée pour l'exécution des prestations et le suivi opérationnel au niveau local (adresse de l'agence dédiée) * Les mesures prévues pour l'encadrement des équipes d'intervention * gestion des absences des personnels pour assurer la continuité de la prestation	15
	Le plan d'assurance qualité spécifique précisant les méthodes utilisées pour assurer l'exécution et le suivi des prestations : * Les procédés d'exécution envisagés : fiches méthodes, fiches de poste, planning prévisionnel des prestations par établissement et volume horaire estimé par établissement * Moyens proposés pour le contrôle (auto-contrôles, contrôles contradictoires, autres contrôles,...) , outil de suivi de traçabilité des prestations, proposition d'indicateurs de suivi, tableaux de reporting proposés, ...	15
Développement durable		30
Valeur technique	Méthodes, moyens en matériels et produits limitant l'impact environnemental mis en place pour l'exécution des bons de commande : * Produits : - respect des produits au niveau des impacts sur les utilisateurs (% de bio-dégradabilité et la part que ces produits (éco-labelisés) représentent par apport aux autres produits non labellisés qui seraient utilisés, nuisances olfactives, nuisances sur la santé, ...) - gestion des contenants vides en terme de déchets (emballages recyclables ou pas) - mode d'utilisation des produits : à diluer ou prêt à l'emploi - emballages des produits : emballages recyclables ou pas, emballages en matière recyclée ou pas * Matériels : - analyse des risques professionnels liés à leur utilisation - vérifications de l'état de fonctionnement des matériels et suivi de ces vérifications - sensibilisation des personnels aux éco-gestes / prestation de vitrerie	15
	Les moyens humains et techniques (méthodologie) proposés pour réaliser et suivre le plan de progrès sur le volet social Politique de ressources humaines et engagement social concernant l'équipe dédiée pour la prestation : * conditions de travail : horaires de travail, amplitude de travail,... * formation (plan de formation, nombre de d'heures consacrées et fréquence de recyclage, formation des personnels au poste de travail, à la sécurité et à l'utilisation des matériels (prévention des accidents), formation à la manutention, aux bonnes postures, la lecture des étiquettes, l'utilisation des EPI,...) * recrutement * % de personnels féminins et personnels hommes * % du personnel éligible à la clause d'insertion sociale * indications des bassins de recrutement des agents dédiés (% pour l'agglomération rouennaise et % hors agglomération rouennaise) * part en % des personnels en CDD et en CDI * équité sociale : égalité des chances, développer les compétences des salariés, améliorations des conditions de travail	15
Valeur économique	Coût des prestations	40

Pour le critère financier : le prix sera apprécié sur la base des prix forfaitaires dans l'onglet « forfait marché » du BPU renseignés par les candidats.

8.3 - **Dispositions communes**

La comparaison des offres de prix est effectuée sur la base du DQE, permettant une valorisation globale estimative de l'offre. Ce document est strictement réservé à l'analyse des offres et les quantités qui y sont mentionnées n'ont aucun caractère contractuel ; elles n'engagent pas le CHU Rouen Normandie (établissement support du GHT Rouen Cœur de Seine).

Dans le cas où des erreurs de report ou de calcul sont relevées dans ce document lors de l'analyse des offres, ces dernières sont corrigées sur la base des prix unitaires mentionnés par le candidat dans son BPU.

ARTICLE 9 - ATTRIBUTAIRE DU MARCHE PUBLIC

L'attributaire est le soumissionnaire arrivant en tête du classement final.

Pour mémoire, le soumissionnaire retenu pour se voir attribuer le marché public devra remettre, dans le délai indiqué par le CHU Rouen Normandie dans sa demande :

- Les certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations et organismes compétents conformément à l'arrêté du 25 mai 2016 (JORF n°0126 du 1^{er} juin 2016, texte n°32) ;
- Pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail le cas échéant ;
- extrait KBIS, ou, à défaut, document équivalent ;
- la copie du ou des jugements prononcés lorsque l'entreprise est en redressement judiciaire.

A défaut, l'offre du soumissionnaire classée suivante sera choisie.

Offres anormalement basses

Conformément aux articles R.2152-3 à R.2152-5 du code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

ARTICLE 10 - COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Tous les soumissionnaires, retenus ou non, seront avisés des résultats de la consultation, conformément aux articles R.2181-1, R.2181-3 et R.2181-4 du code de la commande publique.

ARTICLE 11 - RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Rouen

53, avenue Gustave Flaubert
76000 Rouen Cedex

E-mail: greffe.ta-rouen@juradm.fr

Téléphone : 02 35 58 35 00

Fax : 02 35 58 35 03

Les voies de recours ouvertes sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.
- Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, dans les conditions prévues par l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne.